

Séance publique du 4 décembre 2017

Un Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier : le bâtonnier Gaston Mercier Calvairac La Tourrette, poète et romancier (1907-1951)

François BEDEL GIROU DE BUZAREINGUES

Président (H) de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

MOTS CLES

Gaston Mercier Calvairac la Tourrette, Castelnau, Leenhardt Casalis, La Bastide Rouairoux, Castelnau Pégairols, Avocat, Bâtonnier, Académicien, Aveyronnais, Protestant, Cercle Sully, Monarchiste, Conseiller Municipal Montpellier, Ecrivain Poète Romancier Orateur, L'Esprit Protestant, Le Roman Jean Guilbert

RESUME

Trois facettes principales. Première facette : Avocat au barreau de Montpellier (1890-1945) et six années supplémentaires d'honorariat jusqu'à son décès (1951). Bâtonnier de l'Ordre en 1909 et 1937. Deuxième facette : Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (25^{ème} fauteuil) (1907-1951), deux fois Président et Secrétaire perpétuel pendant plus de vingt ans. Troisième facette : Aveyronnais par son père, natif de Saint-Félix de Sorgues et par sa mère, née Aldebert d'une famille de gantiers millavois, ensuite châtelain du Château de Castelnau-Pégairols.

Quatre facettes complémentaires. La première : Protestant de la rue Brueys. La deuxième : Monarchiste (animateur du Cercle Sully). La troisième : Conseiller municipal de Montpellier (1908-1913), liste conservatrice. La quatrième : Poète, écrivain, conférencier, romancier (romans « Jean Guilbert » et « La Terre Veuve »).

1. Avant propos

Notre entretien de ce jour est placé sous le signe 7, non pas à cause de l'année 2017 mais parce que le signe 7 est le signe de la Sagesse et que j'ai 7 raisons de vous parler d'un sage parmi les sages, le Bâtonnier Gaston Mercier Calvairac La Tourrette.

Trois raisons principales et quatre raisons accessoires ou complémentaires :

Première raison principale : Il a été deux fois Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Montpellier - en 1909 et en 1937, au cours d'une carrière d'avocat de 44 années, ayant débuté en septembre 1890 et s'étendant jusqu'en 1945, auxquelles s'ajoutent six années de retraite et d'honorariat.

Deuxième raison principale : Il a été le président, et surtout le secrétaire perpétuel, de notre Académie des Sciences et Lettres de Montpellier pendant 44 ans en y ayant siégé au 25^{ème} fauteuil de la section des lettres jusqu'à sa mort en 1951 ; il était âgé de 87 ans.

Troisième raison principale (ne souriez pas) : aveyronnais de vieille souche par son père et par sa mère, il a été le châtelain du château féodal de Castelnau-Pégairols (Aveyron).

2. Gaston Mercier, avocat et bâtonnier à Montpellier

Gaston Mercier est né dans le département du Tarn, à Labastide-Rouairoux le 7 juillet 1864 ; sa famille paternelle était originaire de Saint-Félix de Sorgue, vallée de la Sorgue (Aveyron). Par sa mère, Elise Aldebert, il était millavois ; cette famille maternelle de gantiers millavois avait acquis le Château de Castelnau-Pégairols, vendu par les héritiers de Jacques-Julien de Pégairols après avoir appartenu aux Levezou, devenus Levezou de Vezins, et c'est dans ce château - véritable monument historique - riche de plus de 1000 ans d'histoire, fondé par le Capitaine Albinus vers le VIII^{ème} siècle, qu'il a vécu avec sa famille. Après des études à l'école primaire protestante de Labastide-Rouairoux et des études secondaires au lycée de Montpellier, il était reçu au baccalauréat à 16 ans, en 1880, poursuivant pour la 2^{ème} partie de ce diplôme une classe de Philosophie puis de Mathématiques au collège de Castres. Après une année à la Faculté de Droit de Montpellier en 1883, il se rend à Paris pour les 2^{ème} et 3^{ème} années, devenant licencié en Droit puis Docteur en Droit.

En septembre 1890, il épouse Pauline Castelnau ; il entre dans cette famille Castelnau, qui tient Montpellier à cette époque aux quatre coins de la ville : Château Levat, Méric des Bazille, Rue Salle l'Evêque, Rue Marceau, Place de l'Observatoire, Rue Nationale, ou dans les campagnes environnantes : Clapiers, Saint Aunès, Caylus, Bagatelle, Saint Michel, Mas Desport, et qui est à la tête d'une imprimerie « Causse Graille et Castelnau », d'une banque « la Banque Castelnau », d'une étude de notaire dite « étude Castelnau », de deux études d'avoué au Tribunal et d'un journal « La Journée Vinicole » ; il s'inscrit au barreau de Montpellier, dès le mois d'octobre 1890, sous le Bâtonnat de Louis Vallat, après un stage au barreau de Paris, au cabinet de Maître Morillot, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Il s'installe avec son épouse Rue Nationale (plus tard appelée rue Foch) dans une maison Castelnau faisant pendant au Palais de Justice, exactement de l'autre côté de l'Arc de Triomphe. Il y fixe dans un premier temps son cabinet d'avocat ; 20 ans plus tard, en 1909, il est élu bâtonnier (bâtonnier moderne, s'occupant activement de la Conférence de stage et des avocats stagiaires, allant jusqu'à offrir à ses stagiaires un dîner à Palavas-les-Flots autour d'une grande bouillabaisse) ; il le sera une 2^{ème} fois en 1937, en hommage à ses 50 ans d'inscription au barreau, immédiatement après le Bâtonnier Gayraud et avant le Bâtonnier Jean Guibal.

À cette époque, le barreau de Montpellier comptait 81 avocats au grand tableau et 51 stagiaires. Pendant ce second bâtonnat, il présida 20 Conseils de l'Ordre, dont quelques-uns très importants pour l'Histoire de notre Ordre. Il plaide, il consulte et vit intensément la vie du Palais où tous les jours - soit à la bibliothèque des avocats, soit dans la grande salle dite des Pas perdus, avant ou après les audiences - il rencontre et côtoie le futur doyen Jules Valéry, les futurs ou anciens bâtonniers Louis Guibal, Louis Vallat, Emile Granat, Louis Nègre, Gaston Chamaillou, Joseph Grasset, Louis Merlat, Benjamin Milhaud. Il était très reconnaissant à Louis Nègre de l'avoir introduit dans le « Sanctuaire » (c'est ainsi qu'on l'appelait), « grande salle voûtée du Palais, tapissée de bibliothèques, où se faisaient face les livres de Droit de grands auteurs, Aubry et Rau, Demolombe, Lyon-Caen, et aussi des volumes vénérables aux proportions importantes revêtus de maroquins et garnis de parchemins portant les ordonnances des Rois de France ». Autour d'une grande table, une rangée de fauteuils accueillait chaque jour avant les audiences les anciens bâtonniers et les avocats les plus anciens « graves comme des sénateurs romains ».

En octobre 1944, il figurait en numéro 2 sur le tableau de l'Ordre des Avocats, après le doyen Jules Milhaud (que l'Ordre des Avocats refusa de radier du tableau comme cela était demandé par le pouvoir politique de l'époque parce qu'il était juif). Il

avait publié en 1908 une étude sur « Les marchés des vins et les contrats accessoires à ces marchés » qui devint en 1925 un volume de 1100 pages écrit en collaboration étroite avec celui qui sera plus tard le Bâtonnier Jean Guibal (futur Président de notre Académie). Cet ouvrage - fait de législation, de commentaires sur cette législation et de jurisprudence -, fit autorité dans le milieu des affaires et dans le monde juridique et judiciaire. Gaston Mercier, au cours de sa vie d'avocat, plaide dans de multiples procès ; notamment en 1901, il intervient dans l'affaire dite Marguerite, 117 arabes étaient accusés de rébellion en bande et à main armée, en nombre de plus de 20, certains étaient inculpés de pillage en réunion et d'autres pour assassinat, violence ou voies de fait. Les faits se situent au village de Marguerite, département d'Alger. La Cour de Cassation par arrêt du 12 avril 1902 avait dessaisi la Cour d'Alger au profit de la Cour d'assises de l'Hérault. Les débats eurent lieu le 16 décembre 1902, Gaston Mercier fut commis d'office pour l'un des accusés. Ce fut un procès à incidents multiples. *In fine*, la cour rendit son arrêt : sur 107 accusés, 81 furent acquittés et 26 condamnés à des peines multiples, allant de l'enfermement à la réclusion ou aux travaux forcés à perpétuité. Après sa mort, en 1951, ses filles étaient chargées par lui de faire don de sa bibliothèque professionnelle à un jeune avocat, et c'est ainsi que le lauréat de l'Ordre (prix Verrières) que j'étais, reçut de nombreux livres reliés ou brochés, notamment deux volumes très bien reliés contenant les plaidoyers et les discours du bâtonnier ALLOU ; je les conserve pieusement.

3. Gaston Mercier, président et secrétaire perpétuel de l'académie des sciences et lettres de Montpellier

Vous n'en voudrez pas à l'un des vôtres, qui fut pendant 57 années, avocat stagiaire puis avoué et ensuite avocat au barreau de Montpellier et Bâtonnier en exercice en 1985 et 1986, d'avoir situé d'abord Gaston Mercier en tant qu'avocat. Mais comme je vous l'ai indiqué en tête de mon propos, il y avait une 2^e raison principale à l'évocation de ce jour : en l'année 1907, Gaston Mercier était élu membre de notre Académie des sciences et lettres de Montpellier et occupait désormais le XXV^e fauteuil de la section des lettres. Il y rejoignait l'un des fondateurs ou des refondateurs de l'Académie, son lointain parent Junius Castelnau, avocat à la cour d'appel de Montpellier depuis le 6 avril 1818, membre de l'Académie depuis 1846 et qui écrivit en 1858 l'Histoire de la société Royale des Sciences de Montpellier (ancêtre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier). Ce fauteuil était occupé encore récemment par notre regretté ami le Professeur Michel Cabrillac, et avant ce dernier par mon maître, le Professeur Pierre Tisset. Il allait occuper ce fauteuil jusqu'au 9 février 1951, date de sa mort, soit pendant 44 années, après avoir été par deux fois le Président de l'Académie et surtout son secrétaire perpétuel pendant plus de 20 ans. Rude tâche faite de dévouement, de désintéressement et de compétence, remplie actuellement par notre excellent confrère et ami, le Professeur Philippe Viallefont. Cette longévité, cette continuité et cette participation aux travaux de notre Académie méritaient à elles seules d'être soulignées ; peu d'entre nous peuvent en dire autant.

Après sa mort, le Professeur Pierre Tisset, qui fut son successeur élu au 25^{ème} fauteuil de la section des lettres, prononça son éloge le 27 avril 1959. Retraçant sa vie, mais ne l'ayant pas connu personnellement, il le définissait ainsi : « Je garde un souvenir assez fidèle, je le crois, de ce svelte personnage, grand, mince, d'une élégance aimable et un peu hautaine, dont le visage distingué, fin, un peu railleur - me semblait-il - se terminait par une courte barbe en pointe lui donnant, tout le monde en était d'accord- et la comparaison venait naturellement à l'esprit, une fausse allure de

Gaspard Coligny. Cet homme que, sur son aspect extérieur, on aurait pris volontiers au début de ce siècle, pour un officier de cavalerie ou encore, ce qui lui aurait fait grand plaisir, pour un officier de marine, était un juriste, un penseur politique et religieux dont les idées, depuis son adolescence étaient à la fois nettes et arrêtées ». Le récipiendaire terminait son éloge en lisant quelques lignes des plus belles que Mercier avait écrites.

4. Gaston Mercier, aveyronnais (Castelnau Pégairols)

Ma 3^{ème} raison, qui fera sourire certains d'entre vous, tient au fait que Gaston Mercier est resté toute sa vie un aveyronnais, un rouergat fidèle, possesseur du vieux château féodal de Castelnau-Pégairols vendu à son grand-père maternel, Lucien Aldebert, gantier à Millau, par les héritiers de Jacques-Julien de Pégairols, ainsi que je vous l'ai dit au seuil de ce propos.

Ce véritable monument, riche de près de 1000 ans d'histoire, avait été bâti sur les vestiges des forteresses qui jadis avaient protégé le village de Petit-Levèze, fondé par Taxil, fils du capitaine Albinus vers le VIII^e siècle et devenu Castelnau 200 ans plus tard. Le château avait ensuite appartenu aux comtes de Toulouse. En 1248, Dismont de Levezou, seigneur de Castelnau, participa à une des deux croisades de Saint Louis.

En 1289, Hugues d'Arpajon, beau-frère de Bernard IV de Levezou, en devint le propriétaire. La maison d'Arpajon conserva cette seigneurie jusqu'en 1759. Pendant la guerre de 100 ans, Castelnau repoussa avec succès l'attaque des Anglais commandés par le Prince Noir. En mai 1650, Castelnau fut pris par les calvinistes, et repris par les catholiques au mois d'août suivant. En mai 1759, Castelnau passa dans la maison de La Rochefoucaud et fut vendu ensuite à Jacques Julien de Pégairols, qui le céda à la famille Aldebert de Millau dont descend Gaston Mercier. Pendant plus d'un demi-siècle, Gaston Mercier allait y recevoir sa famille et son nombreux cousinage.

Telles sont les trois raisons principales de mon propos de ce jour, portant sur la vie de notre éminent confrère. Ces raisons nécessaires ne sont pas suffisantes et je me dois d'évoquer quatre raisons complémentaires : quatre facettes de sa vie.

5. Gaston Mercier, protestant de la rue Brueys

Tout d'abord, Gaston Mercier est protestant, protestant de la rue Brueys.

Sa famille est protestante, qu'elle s'appelle Aldebert, Mercier, Castelnau, Bazille ou Leenhardt. Ses amis, ses cousins, les Warnery, les Burnat, les Buscarlet, les Rouville, les Chabber, les Castan, les Teule, les Bousquet de Florian sont protestants.

En succédant, en 1953, à maître Paul Meyrueis qui avait épousé une dame Castelnau de la rue Salle l'Evêque, je les ai presque tous connus. Il publie en 1900 un livre considérable « L'ESPRIT PROTESTANT » où se marquent les traits essentiels de son caractère : la clairvoyance logique, la fermeté, l'attachement rigoureux aux principes et aux institutions et la méfiance devant toute innovation afin de combattre les positions et les doctrines libérales. Il pose que la réforme n'est pas le triomphe du libre examen, la Réforme voulait tout simplement, écrit-il « Opposer à une autorité une autre autorité, à l'ancienneté une autre ancienneté plus reculée, au commentaire le texte, à l'Église l'Écriture ». La liberté de conscience ne découle pas du principe religieux de la Réforme « car dit-il toute religion est exclusive et si la Réforme était

posée en thèse cette liberté se serait émiettée en une infinité de sectes dont il ne resterait plus en France que le souvenir » (page 121 de son livre).

Ce sont en réalité, constatera d'ailleurs Mercier « les gens les moins religieux, les plus sceptiques des athées même, les encyclopédistes du XVIII^e siècle... qui ont proclamé et rendu accessibles à beaucoup d'esprits, ces idées si simples que trois siècles de luttes et de controverses religieuses n'avaient pas encore mises à jour ».

Il est protestant de la rue Brueys et non du Temple de la rue Maguelone, comme il le rappelle à plusieurs reprises dans son ouvrage « Gerbes d'arrière-automne », ses mémoires allant de 1864 à 1951 (page 66 et page 100), c'est dans cette église dite évangélique que son mariage avec Pauline Castelnau avait été célébré en 1890 par le pasteur Edmond Teule. C'est cette église qu'il aide financièrement toute sa vie.

6. Gaston Mercier, monarchiste (cercle Sully)

Ensuite il est, avec son ami Reille-Soult (descendant du Maréchal d'Empire Soult), un fervent monarchiste, fondateur avec son cousin et ami Henri Chabber, du château de la Piscine, avenue de Lodève, du cercle Sully - association protestante pour soutenir les idées et les principes de la monarchie en France, tels que définis par le Comte de Paris en 1889, monarchie traditionnelle dans son principe et moderne dans ses institutions -. Il est resté l'animateur de ce cercle Sully jusqu'en 1940.

7. Gaston Mercier, conseiller municipal de Montpellier

En troisième lieu (complémentaire), devenu dans mon propos le sixième, il est et se veut présent dans la cité, devenue la sienne depuis son mariage et son inscription au barreau de notre ville. En 1908, va s'opposer à la liste radicale-socialiste, une liste modérée, formée de candidats pour qui la politique n'est pas une profession ni une carrière, et qui veulent consacrer à l'intérêt public une partie de leurs efforts et de leur travail de chaque jour, une ligne conservatrice, en un mot, que ses adversaires baptisent du nom d'usage de « réactionnaire ». Contre toute attente, sept candidats de cette liste seront élus : messieurs Guibal, Grasset, Marès, Carlier, Hérant, Albarette et bien entendu Mercier, les radicaux socialistes et les socialistes gardant 29 sièges. Pendant quatre ans, à l'hôtel de ville, les sept conservateurs travaillent dans les commissions et aux séances où ils se signalent par l'attention prêtée à l'étude des affaires, par le souci de l'intérêt public, leur assiduité et leur bon esprit car ils n'hésitaient pas à soutenir de leurs propositions et de leurs votes le Maire, le Docteur Pezet « honnête homme », quand il proposait des solutions raisonnables. On les apprécia... et on les regretta, quand quatre ans plus tard, ils ne furent pas réélus.

8. Gaston Mercier, écrivain

Et enfin, voici la 4^{ème} raison complémentaire, la 7^{ème} raison, comme je vous l'avais indiqué au seuil de cette conférence : il est non seulement orateur et conférencier mais écrivain, poète et romancier : « l'esprit protestant » ; « les marchés des vins et les contrats accessoires de ces marchés » ; « l'histoire des wagons réservoirs » ; « le feu sous la cendre » ; « récit vers le front » ; « gerbes d'arrière-automne ».

Il écrit beaucoup et tout d'abord, nous rappelle le professeur Pierre Tisset dans son discours de Réception à l'Académie ; il publie en 1900 « l'Esprit protestant », livre édité par la Librairie Académique Perrin. Certains journaux l'attaquèrent avec fureur, d'autres le défendirent mal et on le considéra comme un écrit de polémique, une thèse, alors que son auteur de bonne foi cherchait en toute simplicité à dire ce qu'il croyait être la vérité. Les lettres, comme il le rappelle dans ses mémoires, abondèrent sur sa table de travail, les unes chargées d'injures d'autres remplies d'éloges.



Le bâtonnier Gaston Mercier Calvairac la Tourrette
dans l'atelier de Max Leenhardt à Clapiers

Ce livre touchait à deux questions brûlantes, la question protestante d'une part et la question juive d'autre part, toutes deux en marge de l'affaire Dreyfus qui divisa la France en deux camps ennemis sans compromis possible entre les deux camps. Cette

affaire Dreyfus mettait en évidence l'antinomie fondamentale : le capitaine Dreyfus, juif de naissance et de religion, officier d'État-major au Ministère de la Guerre se voyait accusé de trahison, arrêté, et mis en prison, il passait devant un conseil de guerre qui le condamnait à l'unanimité pour crime de haute trahison à la peine de la détention dans une enceinte fortifiée (année 1894). C'est à cette époque que parut l'article devenu célèbre d'Emile Zola dans le Figaro intitulé « J'accuse ». Mais en 1897, la Cour de Cassation cassait l'arrêt du conseil de guerre de Paris et renvoyait l'affaire devant le conseil de guerre de Rennes ; en septembre 1899, ce second conseil de guerre condamnait encore Dreyfus pour le même crime à la peine de 10 ans de réclusion.

La polémique ne cessa pas ; le procès Dreyfus n'était pas terminé. La Cour de Cassation devait rendre plus tard l'arrêt qui clôtura le débat en cassant sans renvoi la décision du conseil de guerre de Rennes et Dreyfus fut innocenté. Mais cette affaire Dreyfus avait profondément divisé la France et même le monde protestant. Les journaux politiques, nationaux et régionaux, et les diverses revues ainsi que les journaux étrangers étaient pleins de cette affaire. Dans son livre « L'Esprit protestant », Gaston Mercier avait analysé le comportement des uns et des autres.

Gaston Mercier voulait surtout rassembler et souhaitait une collaboration dans la tradition chrétienne des catholiques et des protestants. Dans son mémoire « Gerbes d'arrière automne », il indique à la page 85 ce qu'est le protestantisme historique et traditionnel, celui de Calvin, de Guizot, d'Adolphe Monod, et d'Eugène Bersier. Il ne songeait pas à imposer à tous le retour à cette Église protestante historique et traditionnelle, et proclamait au contraire intangible le droit pour chacun de préparer son salut à sa guise dans telle Église ou telle forme qu'il choisirait.

Il publia en 1908, en collaboration étroite avec le futur bâtonnier Jean Guibal, devenu son ami, un livre de 1100 pages sur « Les marchés des vins et les contrats accessoires de ces marchés ». Ce livre publié en 1908 fut suivi en 1913 de « L'histoire des Wagons réservoirs ». Il écrivit un autre ouvrage intitulé « Le feu sous la Cendre », paru aux éditions Grasset et dédié à Henri Bordeaux avec en sous-titre « Histoire de tous les jours ». Ce livre, sorti au printemps de 1914, relatait l'histoire d'un ménage d'industriels de Mazamet, petite ville du Tarn mais grand centre d'affaires mondial, qui donnait aux chefs d'industrie une ouverture d'esprit et un goût d'aventure très particulier. Mazamet, cité ouvrière en proie à cette époque à des mouvements de grève, offrait un sujet d'étude sociale intéressant par l'attitude des deux partis en lutte, patrons et ouvriers, qui restèrent pendant plusieurs mois sur leurs positions respectives ; mais la grève évoquée dans ce livre cessa tout d'un coup comme s'éteint un feu violent qui n'a plus d'aliments.

Il publia aussi pendant la guerre 1914-1918 « Récit vers le front », puis plus tard un « Récit de retour et de séjour au dépôt du 81^{ème} régiment à Montpellier » publié dans la revue languedocienne de Géographie (tome XLIII) en 1920.

Deux autres livres firent grand bruit, tout d'abord un roman publié en 1911 intitulé « Jean Guilbert » et en complément de ce roman « La Terre Veuve » publié en 1925 aux éditions de la Vraie France chez l'éditeur Dunod faisait suite à « Jean Guilbert ». Je reviendrai sur ces deux livres.

9. Gaston Mercier, un demi-siècle au barreau de montpellier

Mais avant de clôturer cette liste, il y a lieu de citer tout un livre écrit soigneusement à la main et intitulé « Un demi-siècle au barreau de Montpellier » (1890, 1940) et relatant cinq périodes (1^{ère} 1890 - 1905, 2^{ème} 1906 - 1914, 3^{ème} 1914 - 1919, 4^{ème} 1919 - 1929, 5^{ème} 1930 - 1940). Ce livre, à lui seul, mériterait toute une conférence :

je cite quelques phrases de ses premières pages : « Pourquoi courir après des souvenirs que le temps a déjà emportés comme les feuilles mortes ? Peut-être mieux valait les laisser disparaître dans l'oubli définitif ! Et pourtant s'ils plaisent à quelqu'un à un seul, pourquoi ne pas les retenir et leur donner en les traçant une survivance éphémère. Il n'est pas mauvais ni interdit de se pencher sur son passé et de s'y regarder en regardant aussi les autres, les compagnons de route dont le nombre décroît à chaque tournant du chemin si bien que je risque de ne parler que des morts et comment parler des vivants ? Ils évoluent sans cesse, impossible de les définir et de les représenter par des mots immobiles ».

Ayant cité la première page de cet important volume, manuscrit non publié qui m'avait été remis il y a plus de vingt ans par monsieur Bernard Casalis mais que j'avais égaré jusqu'à ce que je le retrouve en classant mes papiers accumulés pendant des années, voici la dernière page : « Ici s'arrête cette histoire du barreau de Montpellier. Impossible d'ailleurs de la prolonger ; nous sommes en juillet 1940. En France, un régime politique qui datait de 1875 venait de disparaître emportant avec lui des habitudes de vivre, un état d'esprit, une mentalité qu'aucun honnête homme, doué de bons sens, s'il est de race française, ne peut regretter. Tout un monde politique, économique, social s'effondre dans le sang et dans la boue par incurie politicienne et ignorance militaire ; la France est vaincue. Il a suffi de quelques jours aux allemands pour consommer une ruine que des français avaient entreprise ; le vendredi 10 mai 1941, l'Allemagne envahissait la Hollande et la Belgique et le 17 juin 1940 le maréchal Pétain qui venait de prendre la Présidence du conseil des ministres, demandait à l'Allemagne un armistice. Depuis le 2 septembre 1939, date de la déclaration de guerre, la France avait passé son temps à organiser les loisirs des soldats au front alors que nous n'avions ni chars, ni canons, ni avions, ni fusils, ni munitions en quantité suffisante. Impéritie, aveuglement, trahison, la France ne pouvait qu'être vaincue ; arrêtons-nous devant ce lamentable spectacle, méditons-le et que l'épreuve nous soit salutaire ; nous devons à la Patrie victime d'un désastre immérité le serment de travailler à son relèvement ». Ainsi se terminait cet ouvrage.

Il me reste à évoquer deux aspects, j'allais dire deux vies ou plus exactement deux tranches de vie du bâtonnier Mercier. Il était d'abord poète, même si ses poèmes n'ont jamais été publiés. Permettez-moi de citer quelques vers écrits en diverses circonstances.

10. Gaston Mercier, poète

Un soir du mois d'août 1890, il écrivait de Castelnau :

« Mignonne dans ton souvenir
 « Pour qu'elle reste survivante
 « Au plus lointain de l'Avenir
 « Toujours jeune et toujours vivante
 « Cette heure qui vient de finir
 « Dans une extase captivante
 « Celle qu'on voudrait retenir
 « Et qui s'envole décevante
 « L'heure des troublantes paroles
 « Où nous savions si bien nos rôles
 « Sans les avoir jamais appris
 « Dans cet écrin, je l'ai scellé
 « Comme une perle de grand prix

« Qu'un avare aurait recelée ».

Le 1^{er} janvier 1897, à Mudaison, il écrivait pour sa fille âgée de 5 ans :

« Grand-mère à t'offrir je n'ai rien.

« Ni diamants, ni perles fines.

« Ni bouquets de fleurs ou pralines.

« Mais j'ai mon cœur qui t'aime bien... ».

Un autre soir, sur l'étang de Thau, recevant d'autres jeunes ménages, il écrivait et déclamaient :

« Soyez les bienvenus amis.

« Qu'un heureux destin a permis.

« De réunir à cette table.

« Oyez le menu délectable

« Qui ce soir vous sera soumis.

« Si mon Vatel n'a rien omis ».

Autre poème en avril 1902, au mariage d'Henriette Mercier et d'Henri Buscarlet industriel à Millau :

« J'aurais voulu surtout ce soir.

« Ton dernier soir de jeune fille.

« Joyeux convive, aller m'asseoir.

« A votre table de famille.

« Et t'apporter encore mes vœux.

« On ne fait pas ce qu'on l'on veut... »

En 1903, au mariage d'Antoinette Benoit et du lieutenant François Saltet à la Bastide-Rouairoux :

« Un toast, il le faudrait léger.

« Comme le vol de l'hirondelle.

« Il a besoin de voltiger.

« Du papillon à tire d'aile.

« Il lui faut le frou frou soyeux.

« De la robe couleur de neige.

« Et l'éclat miroitant des yeux.

« Où le bonheur fait son siège.

« Le velours de nuages rose

« Qui bordera votre ciel bleu.

« Il lui faut tout... et j'ai si peu

« Qu'à risquer un toast vrai, je n'ose ».

Autre poème écrit en août à Castelnau intitulé « Pour l'enfant » (chanson de la Mère) :

« Seras-tu l'homme juste et fort.

« Des grandes causes qui demeurent.

« Montrant la beauté de l'effort.

« A ceux qui souffrent et qui pleurent.

« Epris de guider toujours droit.

« Ton âme jamais satisfaite.

« Sachant que notre vie est faite

« De lourds devoirs plus que de droits. »

Et en refrain :

« En attendant sur mes genoux

Mon beau lutteur endormons-nous ».

En 1905, à Châtel-Guyon, lors d'une veillée de famille : « Oh pas de rendez-vous arrangé, avec gestes guidés et robe que maman d'un long regard ému vient passer en revue. Banale mise en scène où tout est faux, tout ment ».

Autre poème dit aux Aresquiers en 1906 et dédié à Gaston Cazalis :

« J'ai toujours aimé ton nom berceur
 « Qui descend en chantant des monts de la Gardiole.
 « Traverse le marais et se pose en douceur
 « Sur le bord de l'étang comme un oiseau qui vole ».

Autre poème écrit du Fort de Vaujours, le 15 mars 1915 et dédié à Antoinette, sa plus jeune fille :

« Chère petite fille, en quête.
 « De vers auprès de ton papa.
 « Comment oublier ta requête.
 « Ou répondre : je ne suis pas ! ».

Autre poème écrit de la poudrière de Sevran pendant la Guerre 14-18 et adressé à sa deuxième fille Suzanne :

« J'ai souvenir qu'un soir tu me tendis la main.
 « D'un geste malicieux qui me prenait pour cible.
 « Père, écris quatre vers sur l'album » Impossible.
 « Repris-je, pas ce soir, j'y songerai demain !
 « Puis les jours ont fondu sur nous en avalanche.
 « Et ta page d'album est blanche ».

Nouveau poème écrit à Clapiers chez son cousin Max Leenhardt en 1925 :

« Clapiers ! J'aime ton nom rustique : il sonne clair.
 « Dans le cercle aux senteurs de thym et de lavande.
 « Qu'éveillent à l'envi tes vignes et ta lande.
 « Et font ton ciel plus doux et plus léger ton air ».

Autre poème écrit à Saint-Aunès chez ses amis et cousins Castan :

« J'ai du goût pour la vieille maison.
 « Que gardent à l'envi la vigne avec le lierre.
 « Et sa large terrasse aux balustres de pierre.
 « D'où l'on découvre au loin la mer à l'horizon ».

Tel fut le poète, amoureux de la poésie, art suprême, art complet, dicté de Dieu selon Platon.

La poésie a quelque chose de divin disait Shelley et pour les philosophes de l'Inde, la poésie rejoint la contemplation du sage. Il est peut-être dommage que ces poèmes n'aient été ni rassemblés ni publiés.

11. Gaston Mercier, romancier

Et j'en viens à l'une des facettes de notre héros de ce jour, la facette du romancier : « Jean Guilbert » ; « La terre veuve ».

En 1911, il publiait aux éditions Grasset un roman intitulé « Jean Guilbert », écrit en 1909, et préfacé par l'écrivain Henri Bordeaux de l'Académie Française. Ce récit remarqué par l'Institut avait pour cadre le village de Levèze, pseudonyme transparent de Castelnau-Pégayrols où vivait une population de cultivateurs. Ce roman décrit sans indulgence le décor, et surtout les mentalités, et déplore l'état des routes. « Il n'existe guère, écrit-il, de commune plus privée que Levèze de communication facile avec le reste du monde. Trois chemins bosselés de rochers où les eaux d'orage

creusent de véritables ravins, permettent à peine de s'évader du village, si l'on peut trouver un véhicule solide et un cheval de tout repos... Et c'est en vain qu'on chercherait dans la commune un boucher ou un boulanger. »

Parmi ces paysans, Jean Guilbert, le principal acteur du roman, fait montre d'une personnalité d'exception, capable de discerner ce que le modernisme peut apporter de positif et ce qu'il convient d'en bannir inexorablement. Le jeune agriculteur sera d'abord contraint de sauvegarder ses propres intérêts pour pouvoir maintenir l'unité de son domaine. La jalousie d'un frère a compromis le fragile équilibre financier grâce auquel Jean Guilbert parvenait à maintenir l'exploitation de sa ferme. Les dettes s'accumulent. Traqué par les huissiers et par certains voisins qu'aveugle l'idéologie maçonnique, le malheureux est prêt à céder au désespoir, mais l'amour que lui voue Berthe Taillemont lui insuffle un nouveau courage. Pourtant elle est la fille du Maire et celui-ci militant anticlérical a demandé l'appui d'un demi-escadron de dragons pour expulser les religieuses du couvent local. De toute la force de son intolérance, il hait celui qu'aime sa fille, mais l'énergie de cette belle et forte paysanne complétée par l'intelligence et le savoir de Guilbert finiront par triompher des plus rudes obstacles. Le père impitoyable terrassé par la fièvre abjurera ses erreurs et, pardonné par une des sœurs infirmières qu'il avait persécutée, expirera pieusement.

Dans la préface qui présenta le roman, Henri Bordeaux écrivait : « Ce qui donne à votre livre une valeur, une autorité exceptionnelle, c'est l'expérience dont on devine qu'il est sorti ».

Gaston Mercier décrivait exactement la condition morale et matérielle du monde paysan à cette époque ; ce qui choquait alors les imaginations était la perpétuelle cohabitation des animaux domestiques, du bétail et des humains : « Dans la cuisine, lit-on dans le 9^{ème} chapitre du roman, même chez les moins pauvres, bêtes et gens vivaient dans une promiscuité inquiétante. C'était parfois un porc, souvent des chiens, toujours des poules qui laissaient trainer après eux des odeurs nauséabondes, les poules se glissant partout, sur la table à manger, sur les chaises, sur les armoires et même dans les berceaux des enfants cependant recouverts d'étoffe pour défendre les marmots des mouches en été et du froid l'hiver. La salle commune n'était jamais aérée. Des immondices de toutes sortes traînaient. La poussière recouvrait toute chose ; par les intervalles du bas de porte, l'air extérieur pénétrait dans la maison. Le soir, une petite lampe jetait sa lueur, et surtout sa fumée, sur la tristesse du logis... ».

Il n'existait évidemment ni tracteurs ni machines agricoles et les travaux exigeaient à la fois de la force, de l'endurance et de la santé. Quant à Jean Guilbert, il est contraint de livrer à certains de ses concitoyens, jaloux de sa personnalité, - mais surtout adversaires irréductibles de ses convictions politiques et religieuses - un procès avec son voisin dont il est le débiteur et qu'il ne peut désintéresser avant que l'huissier n'intervienne.

La passion processive du créancier introduit le lecteur dans le cabinet de maître Valbert « aux murs décorés de gravures anciennes, et que de lourdes tentures en tapisserie devant les portes défendent jalousement contre les bruits... », que meublent « de vastes bibliothèques chargées d'ouvrages de droit » et que décoorent « des bronzes massifs exposés çà et là », formant « un ensemble sévère et de haute tenue ». Maître Valbert, « sous la froideur de son attitude et la brusquerie de son langage, cachait une âme simple et bonne ».

Comment ne pas reconnaître dans ce tableau, le romancier lui-même ?

12. Pourquoi Calvairac la Tourrette ?

Avant de conclure mon propos, je dirai un mot du nom ajouté à celui de Mercier. Il s'en explique à la page 146 de son livre « Gerbes d'arrière-automne ». « A cette époque, le chef de l'Etat, le Président Gaston Doumergue, sur la proposition du Conseil d'Etat signa un décret en date du 24 mai 1931. Ce décret contresigné par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice Léon Bérard et pour ampliation par le Conseiller d'Etat Directeur des Affaires Civiles et du Sceau G. Frémicourt, plus tard Premier Président de la Cour de Cassation, m'autorisait à ajouter à mon nom celui de Calvairac La Tourrette et à m'appeler désormais Mercier Calvairac La Tourrette. Mes deux enfants André et Antoinette recevaient la même autorisation ; il ne me paraît pas utile de demander la même autorisation pour mes deux filles aînées parce que, mariées l'une à Serge Leenhardt et l'autre à Marcel Casalis, elles portent désormais le nom de famille de leur mari. Pourquoi cette adjonction ? Tout simplement pour ne pas laisser sombrer dans l'oubli le souvenir et le nom d'une famille, celle de mon arrière-grand-mère paternelle, qui par sa situation sociale et son attitude à diverses périodes de troubles de la vie nationale donna un bel exemple de fidélité à son Dieu et à sa patrie, en même temps que son courage et sa persévérance. Il valait la peine, me semble-t-il, de garder trace de ces sacrifices qui contribuaient à maintenir en France le protestantisme et à conserver la patrie française. Cette famille de mon arrière-grand-mère s'énonçait à l'état civil « de Calvairac de la Tourrette ». J'aurais pu demander l'adjonction de ce nom avec les deux particules d'apparence nobiliaire qu'il comprenait. Je n'ai pas cru devoir présenter ainsi ma requête, pour le double motif suivant : d'abord le « de » n'établit pas la noblesse ; c'est là une croyance populaire, mais une erreur certaine. Les noms précédés de la particule « de » ne sont pas des noms de famille, mais des noms de terres ou de fantaisie ajoutés après coup (je ne parle pas ici des noms de victoires, qui sont des titres). En quoi d'ailleurs les possesseurs ont fait preuve de bon goût en s'ornant de noms magnifiques et sonores. Les rois de France s'appelaient Capet, de leur nom d'origine ; les La Rochefaucoud s'appelaient Foucaud. Et puis, je pouvais craindre, en désirant le nom entier, un refus de la part du Conseil d'Etat, décidé à défendre le préjugé populaire contre les noms « à courant d'air », comme disait Paul Bourget dans *L'Emigré*. Or ma modération faillit me coûter la partie. Je tiens, en effet, d'un conseiller d'Etat qui prit part à la délibération qu'une partie des conseillers présentèrent l'objection suivante : « Pourquoi le demandeur cherche-t-il à obtenir un nom qui n'est pas celui de sa famille ? C'est du nom tout entier qu'il s'agit, or ce qu'il demande constitue une appellation qui n'est pas celle de ses parents et ne se justifie pas ». À quoi je répondis à mon interlocuteur : « J'aurais trouvé plaisant qu'un Conseil d'Etat de la République Française m'ait refusé l'addition de nom, parce que je voulais supprimer les « de » ! Mais lui de me répondre : « Il ne s'agit pas d'opinion politique, la question se posait uniquement sur le terrain du droit ; le demandeur pouvait-il se voir accorder le nom de ses arrières grands parents, dont aucun descendant ne portait le nom, mais le nom tout entier ? Voilà l'unique question à résoudre ! ». Bref, en vertu de la règle « qui peut le plus peut le moins », le Conseil d'Etat m'octroya la partie du nom que je demandais.

Tel fut Gaston Mercier Calvairac La Tourrette.

13. Conclusion

En guise de conclusion, je vous lis ce qu'avait écrit en 1934 un avocat distingué du barreau de Montpellier, maître Paul du Fayet de la Tour, dans une

plaquette intitulée « Au temple de Thémis ». Ce recueil, présenté sous le pseudonyme de Jean d'Avernie, réunissait les portraits rimés de tous les avocats du barreau de Montpellier alors en exercice. Le sonnet consacré à Gaston Mercier était le suivant :

« Ce maître n'est pas grand seulement par la taille.
 « Sa franchise, son cœur, sa haute loyauté,
 « Le placent parmi ceux que l'on grave en médaille,
 « Après qu'ils ont longtemps répandu leur bonté.
 « Quand cet homme, au Palais, aborde la bataille,
 « Son verbe sonne pur et plein de gravité ;
 « Et l'adversaire a beau l'accabler de mitraille,
 « Il garde le sourire et la sérénité.
 « Et quand, loin de la barre, il rencontre un confrère,
 « Dont l'inexpérience a besoin d'un conseil,
 « Il se dévoue à lui comme ferait un père.
 « Et bien plus, son bon cœur épris du vrai Soleil,
 « Fait qu'il prend pour filleul tout délinquant primaire
 « Dont il ramène au jour la pauvre âme en sommeil ! ».

J'ai terminé, mais avant de quitter cette tribune ou ce pupitre, je voudrais ajouter ceci : au cours de l'été 1999, j'avais promis à Bruno Leenhardt de parler de son grand-père dans une conférence publique. Il m'avait écrit en ce sens le 17 septembre 1999 (voici sa lettre). Bien avant, je l'avais déjà promis à monsieur Bernard Casalis, qui m'avait remis des documents. Mais je n'en avais jamais eu le temps, occupé que j'étais non seulement par mon cabinet mais aussi par la défense professionnelle ; je n'avais pas trouvé l'opportunité et aussi la salle permettant d'accueillir en même temps la grande famille des Castelnau et des Leenhardt, le barreau de Montpellier, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et tous ceux qui à Montpellier s'intéressent à l'histoire des montpelliérains. Je remercie le Président et le Secrétaire perpétuel de m'avoir permis de le faire aujourd'hui. Gaston Mercier a été un homme de grande foi, il a aimé sa Patrie, sa famille, son pays. Il a honoré le barreau de Montpellier, notre Académie et la ville de Montpellier. Il a servi et aimé la Justice.

Certains trouveront peut-être ses poèmes et ses romans un peu mièvres, un peu désuets mais il a été un homme de son temps, le temps d'Henry Bordeaux, de Paul Bourget, de René Bazin, de Pierre l'Hermitte, de Bernanos... le temps d'un monde fini. Je lui devais, et je devais à ses descendants, à Bruno Leenhardt, à Bernard Casalis, cet hommage public.

Merci mesdames et messieurs de m'avoir écouté.

SOURCES

- Archives du barreau de Montpellier (Ordre des avocats, Livre des délibérations du Conseil de l'Ordre).
- Livres « Gerbes d'arrière-automne, Mémoires (1864-1951) » : cet ouvrage a été réalisé par Christine Souchon et Bernard Casalis en mémoire de leur grand-père, Paris, Juin 1997 - exemplaires détenus par la famille de Gaston Mercier et par le confrencier.
- « Un demi-siècle au barreau de Montpellier » (manuscrit) : Auteur Gaston Mercier, remis au Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier aux fins d'édition avec accord de la famille le 06/12/2017.

- Article de monsieur Robert TAUSSAT paru dans le Recueil des travaux de la société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron de l'année 1999 (Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 2 rue de Laumière, BP 125, 12001 Rodez, Tél./Fax 05 65 42 75 93, Editeur Rémy & Canitrot, 12850 Onet-le-Château, ISSN 1245-9747).
- Bibliothèque et Archives de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier : livres « Gerbes d'arrière-automne, Mémoires (1864-1951) » ; « L'Esprit protestant », 1900, librairie académique Perrin ; « Les marchés des vins et les contrats accessoires de ces marchés », 1908 ; « L'histoire des wagons réservoirs », 1913 ; « Le Feu sous la Cendre », 1914, Editions Grasset ; « Récit vers le front » et « Récit de retour et de séjour au dépôt du 81^{me} régiment à Montpellier », 1920, Revue languedocienne de Géographie (tome XLIII) ; « Jean Guilbert », 1911, roman ; « La Terre Veuve », 1925, éditions de la Vraie France chez l'éditeur Dunod ; « Un demi-siècle au barreau de Montpellier », manuscrit, au mains du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier aux fins d'édition avec l'accord de la famille ; « Discours d'éloge du Professeur Pierre Tisset », élu au 25^{me} fauteuil de la section des lettres, prononcé le 27 avril 1959 ; « Au temple de Thémis », Bibliothèque de l'Ordre des avocats, Montpellier, 1934, Maître Paul du Fayet de la Tour.